Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_107-DE

AIDE AUX COMMUNES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

CONVENTION D'ENGAGEMENT

POUR LA MISE À DISPOSITION PAR LA COMMUNE

D'UN/DE PIÈGES À FRELONS ASIATIQUES ET ORIENTAUX

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_107-DE

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse (N° de voie) : .....

Commune : .....

Code postal : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Déclare avoir reçu de la commune un piège sélectif visant à capturer des fondatrices de frelons asiatiques et orientaux pour participer au plan départemental de lutte contre une espèce invasive.
Ce piégeage a pour but de limiter la prolifération des populations de frelons asiatiques et orientaux et ainsi protéger les ruchers, la population et la biodiversité (plus d'informations sur www.departement13.fr).

Je m'engage à :

Prendre connaissance du protocole de piégeage proposé par la commune et à l'appliquer ;
Suivre les instructions données par le GDSA13 et transmises par le référent communal "frelon" notamment pour le renouvellement régulier des appâts à préparer ;
Transmettre à la personne référente les données de piégeage (comptage des frelons piégés…) dans le cadre du suivi de cette opération ;
Maintenir le piège en bon état pour une réutilisation saisonnière chaque année ;
Ne pas revendre le piège qui m'a été confié et le rendre à la commune si elle m'en fait la demande.

Nombre de pièges mis à disposition :
Localisation (adresse du piège) :

Fait à : **, le**

Signature